Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260916-26_09_16_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
Séance du 16 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 16 septembre à 20h35 le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE : 19
MEMBRES PRESENTS : 15
MEMBRES VOTANTS : 19
Étaient présents : Y. HUAUMÉ, Y. PICARD, Q. VIVIER, H. LE PICHON, T. ANFRAY, J. ABGRALL , A. DESNÉ, A. DEVARIEUX, S. DOREL, G. GUINARD, F. LACOLLEY, E. LIARD, L. LOYER, M-B. TIREAU, A. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.
Étaient absents excusés : O. BELHADE a donné pouvoir à Y. HUAUMÉ
L. LEMARCHAND a donné pouvoir à Y. PICARD
A. ANGER a donné pouvoir à T. ANFRAY
H. LE BITTER a donné pouvoir à A. VAGNEUR

Secrétaire de séance : Yves PICARD
Date de convocation : 9 septembre 2026
Date d'affichage de la convocation : 10 septembre 2026
Date de publication : 21 septembre 2026

N°26-09-16/02

URBANISME / CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE / CHOIX DE L'ARCHITECTE / DÉLIBÉRATION

Rapporteur Monsieur le Maire

Présentation du projet

Dans la continuité du centre de loisirs livré en 2023, la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt projette la construction d'une nouvelle cantine scolaire en gestion directe (cuisine en régie).

Implanté dans le prolongement ouest du centre de loisirs, cet équipement vise à offrir un accueil optimisé pour les enfants, les équipes éducatives, l'IME et les seniors, dans une démarche de mutualisation des usages et de chronotopie (réduction de la sous-occupation des locaux publics).

Accompagnée par le cabinet CERUR (assistant à la maîtrise d'ouvrage) dans le cadre d'une démarche participative, la municipalité a fixé le programme suivant :

- Surface prévisionnelle : 450 m² (surface de plancher)
- Capacité : 210 repas / jour
- Budget prévisionnel des travaux : 1 620 000 € HT (hors études et équipements)

Procédure de sélection du maître d'œuvre

Par délibération du 4 mars 2026, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation en Procédure Adaptée (MAPA) en deux phases :

Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260916-26_09_16_02-DE

Étape 1 : Appel à candidatures

- Réception : remise des offres pour le 4 mai 2026 : 62 dossiers
- Sélection : Réunie le 27 mai 2026, la commission a retenu 4 candidats :
  - &CO ARCHITECTES
  - MAGMA 3.0
  - FABER ATELIER
  - FEZI

Étape 2 : Remise et évaluation des offres

- **Remise des offres :** 6 juillet 2026.
- **Auditions :** 7 septembre 2026.
- **Contenu attendu :** Un mémoire technique (compréhension du site, composition et compétences de l'équipe, organisation, démarche environnementale, concertation, sécurité du chantier à proximité de l'école/ALSH) et un calendrier d'exécution.
- **Périmètre de la mission :** Mission de base (avec visa), options (EXE fluide, DQE) et missions complémentaires (Mobilier, Simulation Thermique Dynamique - STD).

Critères d'attribution et classement

Les offres ont été analysées selon deux critères :

1. Valeur technique (60 %) : Perception du programme/site, compétences de l'équipe, méthodologie et respect du calendrier.
2. Prix des prestations (40 %) : Évalué d'après l'acte d'engagement.

Après examen des offres et à l'issue des auditions, la commission chargée du dossier propose de retenir la candidature de &CO ARCHITECTES

Le Conseil Municipal par 19 voix pour :

- Retient le cabinet &CO ARCHITECTES en tant qu'architecte pour la réalisation du restaurant scolaire et pour la réalisation des prestations, selon les montants suivants :
  - Mission de base : 170 100 € HT
  - Missions complémentaires mobilier et STD : 9 072€ HT
  - Autres missions optionnelles EXE et DQE : 9 720€ HT

Montant total global : 188 892 € HT soit 226 670.40€TTC

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces et documents relatifs à cette affaire.

La secrétaire de séance
Yves PICARD

Le Maire
Yann HUAUME